Dépêche N° 560329

Par Nathalie DELEAU

Paris, le 12/04/2017

Brink's France se positionne sur la formation des futurs agents de sécurité armés (Patrick Lagarde)

Par Nathalie Deleau

"Nous proposons de mettre notre infrastructure de formation à la disposition des futurs agents de sécurité armés. Nous disposons de 48 centres de tir et de 150 moniteurs à travers tout le territoire", déclare Patrick Lagarde, P-DG de Brink's France. Dans un entretien à AEF, le dirigeant de la première entreprise de transport de fonds en France, qui emploie quelques 2 500 agents armés, se propose d'élargir les formations prodiguées par Brink's à d'autres entreprises (lire sur AEF). "Dans nos formations, nous n'enseignons pas à faire du tir sur cible, l'objectif n'est pas de former des snipers. Nous enseignons la manière de se servir d'une arme en situation réelle", ajoute Patrick Lagarde.

Patrick Lagarde, P.-D.G. de Brink's France

AEF : La loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique crée un nouveau statut d'agent de sécurité armé (lire sur AEF). De quelle manière Brink's France compte s'investir dans le domaine de formation de ces futurs agents ?

Patrick Lagarde : Nous proposons de mettre notre infrastructure de formation à la disposition des futurs agents (lire sur AEF). Nous disposons de 48 centres de tir et de 150 moniteurs à travers tout le territoire. Nous ouvrons d'ailleurs nos formations depuis quelque temps en proposant des CQP (certificats de qualification professionnelle) à d'autres personnes que les salariés de Brink's.

Il s'agit d'une démarche similaire à celle que nous avons eue concernant la télésurveillance. Nous avons longtemps été notre propre télésurveilleur, jusqu'à ce que nous ouvrions nos services de télésurveillance à d'autres clients, leur permettant de bénéficier de notre expertise et de notre infrastructure.

Dans le cadre de la formation d'agents de sécurité armés, il s'agirait de mettre à disposition non seulement notre infrastructure mais aussi notre outil pédagogique. Nous élaborons des programmes de formation que ce soit pour la formation initiale et la formation continue qui comprennent une partie théorique sur la légitime défense et une partie pratique.

AEF : Quelle est, selon vous, la plus-value de Brink's pour assurer ces formations ?

Patrick Lagarde : Il y a un élément clé, et j'espère qu'il sera pris en compte dans la rédaction des arrêtés : il ne s'agit pas seulement de savoir se servir d'une arme, il s'agit de s'en servir en situation. Dans nos formations, nous n'enseignons pas à faire du tir sur cible, l'objectif n'est pas de former des snipers. Nous enseignons la manière de se servir d'une arme en situation réelle, c'est-à-dire au milieu du public ou depuis un camion. Ainsi, nous formons au tir de barrage, au tir de défense. Dans le transport de fonds, nous organisons des simulations de braquages lors desquels les stagiaires ne sont pas prévenus. C'est un moyen de voir comment ils réagissent. Pour nous, il est important de bien distinguer le maniement de l'arme et la psychologie de l'individu par rapport à l'arme.

En même temps que nous formons, nous sélectionnons. Certaines personnes peuvent avoir des réactions insoupçonnées de panique. C'est d'ailleurs pour cela qu'en formation initiale, les candidats sont accompagnés par des psychologues spécialisés qui interviennent une à deux journées sur l'ensemble du CQP. Les stagiaires subissent des situations de stress, des simulations d'attaque… L'objectif est de cerner les comportements à risque. Nous ne nous interdisons pas, dans le cadre de nos formations initiales, d'exclure des stagiaires.

AEF : Brink's France évoque également une mise à disposition de solutions "clés en main de gestion de l'armement" pour les entreprises, quelles seraient-elles ?

Patrick Lagarde : C'est ce qui va différencier les gardes armés des convoyeurs de fonds. Pour le convoyeur de fonds, la gestion de l'arme est assez facile. Il prend en compte son arme dans un centre fort lorsqu'il débute son service, il la dépose le soir avant de rentrer chez lui. Chez nous, les armes sont nominatives. En revanche, dans une perspective de gardiennage, il s'agit de porter une arme sur des sites différents qui ne sont pas des centres forts. Le transport d'armes obéit à une réglementation très stricte.

Nous allons proposer plusieurs solutions adaptées à chaque configuration de site. L'idée serait d'intégrer un module de traçabilité dans l'arme qui permettra de savoir à tout moment où elle se trouve, d'avoir un système de stockage de type coffre ou autre avec un système de gestion du temps. Ainsi, si tel agent finit son service à 18 heures, son arme doit être rangée à 17h59 et nous sommes sûrs que cet agent a mis son arme dans le coffre prévu à cet effet, que l'arme est sécurisée et que personne d'autre ne peut s'en emparer. Nous avons conçu un système qui pourra bien sûr être piloté à distance.

AEF : Combien d'agents pourriez-vous accueillir en formation ?

Patrick Lagarde : Nous disposons d'une capacité très large puisque nous avons aujourd'hui, chez Brink's France, 2 500 agents armés. Leur formation continue consiste en une séance de tir par trimestre. L'occupation de nos centres de tir n'excède pas 10 à 20 % de leur capacité. Nos capacités humaines sont également très importantes étant donné que nous disposons de 150 moniteurs de tir. Il nous faut toutefois attendre que les textes soient publiés pour connaître le contenu pédagogique.

AEF : Quelles sont les formations actuellement proposées par Brink's France ?

Patrick Lagarde : Nous proposons trois certificats de qualification professionnelle : un pour la partie convoyeur, un pour la partie dabiste [professionnel chargé de réapprovisionner les distributeurs automatiques de billets], un pour la partie opérateur de traitement des valeurs [professionnel chargé de réceptionner et de contrôler les fonds]. Au-delà des CQP, communs à l'ensemble des sociétés de transport de fonds, nous disposons d'une formation d'intégration composée d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Concernant la formation continue, nos convoyeurs de fonds doivent passer une formation obligatoire d'une durée de deux à trois jours tous les trois ans. Il s'agit de retravailler tous les process sécuritaires de l'entreprise, le tir… Nos chauffeurs pratiquent la conduite défensive, l'objectif étant de savoir réagir face à une attaque et d'utiliser toutes les capacités du véhicule blindé pour s'extraire d'une situation.

Pour la partie "garde" et "messager", nous avons également créé, il y a deux ans, des formations dynamiques. Les armes employées sont équipées de munitions non létales qui permettent d'indiquer le point d'impact par marquage. Ce sont des pistolets Glock spécifiques pour la formation. Il s'agit de réaliser des parcours de dessertes avec simulation d'attaque. Nous voyons comment les gens réagissent en matière de légitime défense, en termes de communication au sein de l'équipage, et de retrait vers le véhicule.

AEF : En quoi consistent les formations proposées, depuis peu, pour les entreprises ?

Patrick Lagarde : À la suite de demandes de certains de nos clients, nous avons ouvert notre expertise en matière de formation et de sécurité au travers de trois grands axes de formation : incivilités, conflits, agression verbale ou physique ; braquage ; conduite sécuritaire et défensive. Cela fait un an que nous avons démarré les formations pour nos clients sur la partie braquage.

La formation à la conduite défensive concerne notamment les transporteurs de marchandises sensibles. La formation consiste par exemple à savoir se dégager d'une chaussée obstruée, jonchée de débris, à faire des manœuvres de repli extrêmement rapides. Il nous a fallu du temps pour comprendre que sur une attaque, dans 90 % des cas, le conducteur est le maillon fort. Il doit avoir les bons réflexes et cela se joue en une fraction de seconde. D'ailleurs, depuis que nous avons mis en place cette formation, le taux d'échec sur les attaques a augmenté de façon spectaculaire. Deux formations de ce type sont organisées pour nos clients chaque mois.

.

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite,
sauf accord formel d'AEF.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information. Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aef.info afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuite.

Testez AEF